

Question écrite à la Municipalité de Prilly

Les années passent et se ressemblent. C'était le 14 mai 2017 que j'adressais une question à notre municipalité concernant le 1^{er} mai, journée durant laquelle les habitants de notre commune devaient se passer des services communaux.

Quelle ne fut pas ma surprise mercredi 9 mai 2018, lorsque je suis arrivé à l'entrée de notre château, de découvrir une affichette qui informait que les services communaux seraient fermés le vendredi 11 mai 2018.

Dans sa réponse de l'année passée, la Municipalité nous informait de la liste exhaustive des 10 jours de l'année non travaillés et non compensés.

Le vendredi de l'ascension n'est vraiment pas férié.

Pourquoi donc est-ce que nos citoyens étaient privés des prestations de notre institution communale ce jour ouvrable ?

Qu'en est-il pour les salariés de notre commune. Est-ce que cette journée de congé est compensée par du temps travaillé à un autre moment ou est-il pris sur les vacances ou fait-il partie d'un droit à des jours fériés sur l'année ou est-il prévu dans le règlement du personnel, ou autre ?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente.



Prilly, 14 mai 2018.

Fabien Deillon
Conseiller communal UDC